

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 017-1253/15/CC

**■ Elargissement du dispositif de la convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)
DPRH 15/13601/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine accueille depuis le mois d'octobre 2014 deux doctorants en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

Ledit dispositif ayant montré son grand intérêt et compte tenu des enjeux stratégiques actuels, il est proposé aujourd'hui d'étendre la possibilité de recrutement à trois CIFRE simultanées.

Le coût annuel global pour les trois contrats CIFRE est d'environ 125 450 euros, desquels il convient de déduire une subvention annuelle de 42 000 euros de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code du Travail ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
- La délibération FCT 014-504/12/BC du 26 octobre 2012 relative à l'approbation de la mise en place d'un dispositif de Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)
- La délibération FCT 019-595/13/CC du 31 octobre 2013 relative à l'ajustement de la nomenclature des emplois
- La délibération FCT 016-799/13/CC du 13 décembre 2013 relative à l'élargissement du dispositif de convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)
- La délibération FCT 018-801/13/CC du 13 décembre 2013 relative à l'ajustement de la nomenclature des emplois

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

- L'avis du Comité technique

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans une démarche de recrutement par Convention Industrielle de Formation par la Recherche et participe dans le même temps à valoriser et légitimer sa position sur des domaines de hautes compétences ;
- Que les étudiants qui effectuent leurs thèses au sein de la Communauté Urbaine contribuent activement à la réalisation des missions de celle-ci.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le recrutement d'un emploi supplémentaire dans le cadre du dispositif CIFRE, ce qui porte à trois le nombre de ces emplois spécifiques.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer la convention avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), le contrat de collaboration avec le laboratoire de recherche, et tous les documents afférents à ce dispositif

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique A510 – Chapitre 012 – Fonction 020 – Article 64131

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources Humaines
Moyens Généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
FCT 017-1253/15/CC

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015